

POUR DIFFUSION AUPRÈS DES ÉLÈVES CONCERNÉS	
	CALENDRIER DES INSCRIPTIONS LYCÉE DE BOIS D'OLIVE Année scolaire 2025/2026

912 Av. Laurent Vergez
97430 La Ravine des Cabris
Tel : 0262 49 89 60

1. INSCRIRE son enfant en ligne sur le télé-service d'éduconnect avec son compte-parent et mettre à jour les informations.
 2. Venir déposer l'ensemble des pièces et documents remplis selon le planning suivant.
- IMPORTANT : La présence de l'élève et de l'un de ses parents à l'inscription est obligatoire même si l'élève a été télésouscrit.**

Seconde Générale – 2de BAC Pro - 1ère année CAP

Collège Henri Matisse	Lundi 30 Juin 25	A à M : 8h-12h N à Z : 13h-16h
Collège Ravine des Cabris	Mardi 01/07/25	A à G : 8h-12h H à P : 13h-16h
Collège Ligne des Bambous	Mercredi 02/07/25	P à Z : 8h-12h
Collège de l'Entre Deux	Jeudi 3/07/25	A à M de 8h à 12h N à Z de 13h à 16h
Collège Saint Charles, autres collèges	Vendredi 04/07/25	A à M : 8h-12h N à Z : 13h-16h
Seconde Professionnelle et CAP des autres établissements	Vendredi 04/07/25	13h-16h
Autres lycées classes de 1ère et terminales toutes sections	Mercredi 02/07/25	13h-16h
Affectations tous suivant n° ¹ Toutes sections, tous établissements	LUNDI 07/07/25	8h-12h et 13h-16h A compter du LUNDI 07/07/25 8h à 12H

Etudiants et élèves affectés en 1^{re} année de BTS, BMA « graphisme & décor » et redoublants de terminale, inscriptions LUNDI 07/07/25 de 13h à 16h

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS	
	LYCÉE DE BOIS D'OLIVE Année scolaire 2025/2026



CALENDRIER DES INSCRIPTIONS
LYCÉE DE BOIS D'OLIVE
Année scolaire 2025/2026

1. INSCRIRE pour l'inscription sont à télécharger sur le site du lycée à l'adresse suivante et/ou disponible sur **educonnect** :

- <https://etab.ac-reunion.fr/lyc-bois-d-olive/> : inscriptions 2025/2026
- <https://telservices.education.gouv.fr/> : educonnect

PIÈCES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- La photocopie des bulletins trimestriels de 3^{ème} (pour les élèves s'inscrivant en Seconde)
- La photocopie du livret de famille (nouveaux élèves)
- La photocopie de la carte d'identité de l'élève
- En cas de divorce, copie du jugement précisant lequel des deux parents a la garde de l'enfant
- Un justificatif d'adresse de moins de 3 mois
- 3 photos d'identité récentes
- Photocopie des certificats de vaccination (page « vaccinations » du carnet de santé) (nouveaux élèves)
- Le carnet de santé (si problème de santé)
- Un relevé d'identité bancaire des parents (avec nom-prénom élève+ date naissance au dos) même pour ceux qui ne perçoivent pas la bourse.

Pour les élèves boursiers, la notification de bourse

Etudiants BTS : notification de bourse + relevé de notes du bac

COMMENT INSCRIRE MON ENFANT AU LYCÉE ?

DE QUOI AI-je BESOIN POUR MA DÉMARCHE EN LIGNE ?
de l'identifiant et du mot de passe de mon compte EduConnect : je pourrais aussi me connecter au moyen de FranceConnect.
Plus d'informations au verso.

1 MES CHOIX D'OPTIONS POUR MON ENFANT

- je me connecte au portail Scolarité Services : telervices.education.gouv.fr
- Sur la page d'accueil, je clique sur « **Inscrire** » et j'accède au service.
- je prends connaissance des informations concernant la formation et le lycée dans lesquels mon enfant va poursuivre sa scolarité l'année prochaine avant de commencer l'inscription dans cet établissement.
- je choisis les options souhaitées parmi celles proposées par l'établissement.

2 MES INFORMATIONS

- je vérifie mes informations ainsi que celles de mon enfant (identité, coordonnées, type d'hébergement au lycée) et je les modifie si nécessaire.
- je peux préciser si je souhaite la demi pension ou l'internat.

3 VALIDATION DE L'INSCRIPTION

- je consulte le récapitulatif et je valide l'inscription de mon enfant dans son futur établissement.
- j'accède à la **liste des documents à fournir** (les dates et les modalités de retour sont précisées). Si l'établissement le propose, je peux même déposer mes documents sur le service.
- Une fois l'inscription réalisée, l'autre parent peut **se connecter à son tour** pour mettre à jour ses informations.

Le récapitulatif de l'inscription est téléchargeable et imprimable.
Cela permet de poster mes futurs échanges avec le service de mon enfant.
Toute l'information sur education.gouv.fr/inscription-lycee
Si vous avez également opté pour la déclaration en ligne, il suffit de la signaler à l'établissement : il vous envoie le droit à l'envoyer.

ÉduConnect

Activez votre compte EduConnect ou utilisez FranceConnect pour profiter du portail Scolarité Services.

A QUOI SERT EDUCCONNECT ?

EduConnect est le compte qui permet d'accéder au portail Scolarité Services et aux services numériques des écoles et des établissements pour suivre la scolarité de vos enfants.

Accédez par exemple :

- aux démarches en ligne comme l'inscription au collège ou au lycée.
- au livret scolaire de vos enfants.
- à l'espace numérique de travail (ENT).

Utilisez ce compte :

- 1 identifiant / 1 mot de passe pour tous vos enfants.
- tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).

COMMENT ÇA MARCHE ?

Connectez-vous avec votre compte EduConnect ou avec FranceConnect sur telervices.education.gouv.fr

1 Pour activer votre compte, vous avez besoin du numéro de téléphone portable donné lors de l'inscription de vos enfants.

2 Une fois que votre compte est activé, vous accédez aux services et démarches en ligne associés à chacun de vos enfants.

DES QUESTIONS ?

Si vous avez des questions sur votre connexion ou une démarche en ligne, la plateforme d'assistance nationale est à votre disposition.

En ligne à l'adresse : assistance.education.gouv.fr

Par téléphone au 0809 54 06 06
du lundi au vendredi de 8 h à 20 h,
le samedi 29/06 et le dimanche 30/06 de 8 h à 18 h
(heure de Paris) (prix d'un appel local)



NOM :

PRENOM :

CLASSE :

REGIME DE SORTIE – 2025/2026

REGIME DE SORTIE – AUTORISATION DE SORTIE

Il existe 2 catégories d'élèves :

Les externes : ils ne peuvent quitter l'établissement qu'après la dernière heure de cours de la matinée ou de l'après-midi sauf si le parent a autorisé l'élève mineur à sortir de l'établissement sous certaines conditions.

Les demi-pensionnaires : ils déjeunent au lycée entre 11h00 et 13h00 et ne peuvent le quitter qu'après la dernière heure de cours de la journée. Sauf si le parent a autorisé l'élève à sortir les jours où il n'a plus cours l'après-midi ou pour toutes autres convenances personnelles à caractère exceptionnel.

L'établissement ne peut être tenu pour responsable des élèves qui quittent le lycée pendant les heures de cours.

1/ Toute sortie des élèves ne se fait qu'à la sonnerie (selon autorisation)

2/ Aucun élève n'est autorisé à quitter un cours ou le lycée pendant ses heures de cours sans avoir obtenu l'autorisation du lycée pour quelque motif que ce soit.

3/ Votre signature engage votre responsabilité. Si vous autorisez votre enfant à sortir du lycée, celui-ci est considéré comme rendu à sa famille.

4/ Pour les élèves qui ne sont pas autorisés à sortir : Un départ anticipé est possible uniquement si un responsable légal (ou une personne mandatée) vient chercher l'élève au lycée. L'adulte doit signer une prise en charge à la vie scolaire.

➤ J'autorise mon enfant mineur à sortir de l'établissement après *la dernière heure de cours du matin ou de l'après-midi en cas d'absence d'un professeur ou de modification d'emploi du temps.*

OUI

NON

➤ J'autorise mon enfant demi-pensionnaire à quitter le lycée après la demi-pension s'il n'a plus cours de la journée, en cas d'absence d'un professeur ou de modification d'emploi du temps.

OUI

NON

Date et Signatures des responsables légaux :

REGIME D'EVACUATION DES ELEVES EN CAS D'ALERTE CYCLONIQUE, DE FORTES PLUIES OU AUTRES – 2025/2026



NOM :

PRENOM :

CLASSE :

REGIME D'EVACUATION DES ELEVES EN CAS D'ALERTE CYCLONIQUE, DE FORTES PLUIES OU AUTRES

<input type="checkbox"/> <u>Cas n°1 :</u> <u>Autorisé</u> VOTRE ENFANT ne prend pas les TRANSPORTS SCOLAIRE : Il rentrera seul à pied, car il ne rencontrera aucun danger entre le lycée et votre domicile.	<input type="checkbox"/> <u>Cas n°2 : non autorisé</u> VOTRE ENFANT n'est pas autorisé à quitter le lycée seul, je viens le récupérer au lycée. Numéro de téléphone pour vous contacter rapidement (GSM de préférence) : Père : Mère : Autres personnes (nom, prénom, numéro) : 	<input type="checkbox"/> <u>Cas n°3</u> VOTRE ENFANT PREND LES TRANSPORTS SCOLAIRE. Il utilisera le transport scolaire le jour de l'évacuation. Le lycée contactera le responsable des bus scolaire pour la mise en place de l'évacuation des élèves. Les parents devront prendre en charge son enfant à l'arrêt de bus.
--	---	---

VOTRE ENFANT UTILISE LES TRANSPORTS SCOLAIRES : OUI NON

SI OUI, Précisez-le :

1. Secteur de ramassage : _____
(EX : condé concession, ravine des cabris...)

2. Réseau de transport utilisé : CIVIS SEMITTEL CARSUD : L'ENTRE-
DEUX (Bus n° : _____)
 SAINT-JOSEPH LE TAMPON AUTRE : _____

3. Nom de l'arrêt de bus : _____

Date et Signatures des responsables légaux :



RÉGION ACADEMIQUE LA RÉUNION

Liberté
Égalité
Fraternité



Bourses 2025-2026

Décret n°2024-306 du 03/04/2024

Madame, Monsieur,

Depuis la rentrée scolaire 2024, une nouvelle modalité de demande de bourse au lycée est instaurée : **l'étude automatique du droit à la bourse.**

L'objectif de l'automatisation de l'examen du droit à une bourse est double :

- Simplifier les démarches de demande et assurer une automatisation aussi large que possible du traitement des dossiers ;
- Permettre à toutes les familles éligibles aux bourses nationales d'en bénéficier moyennant un minimum de démarches et réduire le nombre de familles qui n'en perçoivent pas alors qu'elles y auraient droit.

Cette nouvelle procédure vise à déterminer le droit à bourse des familles qui auront consenti à ce processus et qui seront ainsi dispensées de déposer une demande de bourse à la rentrée scolaire.

La mise en place de l'étude automatique du droit à bourse a nécessité une harmonisation des modalités d'attribution des bourses de collège et de lycée, ce qui se traduit par :

- La suppression de la campagne de bourse de lycée au printemps pour les élèves de 3^e appelés à poursuivre leur scolarité au lycée ;
- La suppression de la tacite reconduction, y compris pour vos élèves dont les parents y avaient consenti précédemment dans le cadre de la demande de bourse en ligne ;
- Dans tous les cas, un examen et une attribution des bourses qui seront désormais annuels permettant ainsi un réexamen annuel des demandes au plus près de la situation réelle des familles.

Il y aura donc désormais 2 possibilités pour demander une bourse :

La procédure automatisée. Pour cela, il vous suffit de remplir la feuille au verso, il n'y aura aucune autre démarche à accomplir.

OU

La campagne traditionnelle de bourse, qui se déroulera du 01/09/2025 au 09/10/2025, pour les familles qui ne consentiront pas à l'étude automatique de leur droit à bourse.

Il faudra alors déposer une demande de bourse en ligne ou au format papier et fournir tous les documents nécessaires à l'étude du dossier.

La bourse sera attribuée uniquement pour une année scolaire permettant ainsi un réexamen annuel des demandes au plus près de la situation réelle des familles.

Fait à St Pierre, le 04/06/2025

*La Proviseure,
Sonia VUILLERMOT*

ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si **vous avez droit à une bourse pour son année scolaire**.

Pour cela, il vous suffit de remplir ou modifier les informations ci-dessous, pour vous-même et pour votre concubin(e), si vous êtes dans cette situation.

Ces informations sont indispensables pour nous permettre de récupérer automatiquement vos données fiscales.

De cette manière, **vous n'aurez pas besoin de remplir un dossier de demande de bourse à la rentrée**.

Vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

- J'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse et je complète les informations ci-dessous
- Dès la rentrée au mois d'Août 2025**, je déposerai une copie de mon avis d'imposition 2025 sur revenus 2024 et celui de mon conjoint + attestation CAF - de 3 mois au service des bourses

Nom/Prénom de l'élève :

Vous-même :

Nom de famille* (1) :

Nom d'usage (2) :

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance* : ____ / ____ / ____ Pays de naissance* :

Département de naissance* (4) : Commune de naissance* (4) :

Votre concubin(e) :

Vous êtes en concubinage si vous vivez en couple sous le même toit, sans être marié ou pacsé (dans ce cas vous payez vos impôts séparément). L'accord de votre concubin(e) est indispensable pour cette démarche

Nom de famille* (1) : Civilité* : Mme M.

Nom d'usage (2) :

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance* : ____ / ____ / ____ Pays de naissance* :

Département de naissance* (4) : Commune de naissance* (4) :

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire

(2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse

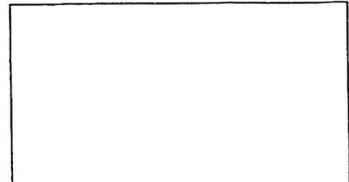
(3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil

(4) Département (ex : 075) et commune de naissance : à compléter si vous êtes nés en France

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : ____ / ____ / ____

Signature



LYCEE BOIS D'OLIVE

INSCRIPTION A LA RESTAURATION SCOLAIRE 2025-2026

Vous sollicitez l'inscription de votre enfant à la demi-pension, il s'agit d'un contrat qui vous engage pour la durée complète du trimestre.

Un changement de régime pourra être accordé à la fin de chaque trimestre (**fin décembre, fin mars**) sur présentation d'une demande écrite des parents, après avoir restitué la carte de cantine et réglé les factures en cours.

AUCUNE RADIATION N'EST RECEVABLE EN COURS DE TRIMESTRE

En cas de difficultés pour le règlement des frais de demi-pension, dès réception de la facture vous devez prendre rdv avec l'Assistante Sociale du Lycée.

RAPPEL : - Demi-pension forfait de 4 jours par semaine

- Les factures doivent être impérativement réglées aux dates indiquées
- Pour un paiement par virement ou télépaiement indiquer le NOM de l'élève et le trimestre concerné.



.....

DEMANDE D'INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION 2025-2026

à remplir par les parents ou le responsable légal et à retourner au Service de la Demi-Pension.

NOM DE L'ELEVE :

PRENOMS :

DATE DE NAISSANCE : **BOURSIER :** **RIB**

CLASSE : **TELEPHONE :**

Je soussigné(e) (1) sollicite l'inscription de mon enfant au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2025-2026 et déclare avoir pris connaissance des conditions du contrat.

TOUS LES ELEVES doivent fournir le **RIB du responsable l'égal et financier (pour les boursiers, celui du parent qui a fait la demande de bourse)**

DATE :

Signature des parents (responsable légal)

(1) à préciser : Père – Mère – Tuteur



Aide au premier équipement professionnel — année scolaire 2025-2026

Madame, Monsieur,

La Région a mis en place le dispositif « Aide au premier équipement professionnel » pour soutenir les familles des lycéens de certaines formations professionnelles ou technologiques qui nécessitent l'usage d'équipements individuels coûteux.

A la rentrée d'août 2025, le lycée fournira donc aux élèves entrants des classes de :

- 1ère année de Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP),
- Seconde ou première de Bac Professionnel
- Brevet des Métiers d'Arts (BMA)

les Equipements de Protection Individuels (EPI) les tenues professionnelles spécifiques ou des équipements individuels (outils, mallette/boîte à outils spécifiques) nécessaires à leur formation.

Un achat groupé sera effectué par l'établissement scolaire grâce à l'attribution d'une aide financière annuelle basée sur les forfaits régionaux.

Le pilotage et la mutualisation des achats par le lycée doivent permettre aux élèves de disposer du matériel adéquat pour un coût minoré en faveur des familles par rapport aux achats individuels.

Le lycéen n'est aidé qu'une seule fois au cours de sa scolarité pour un même type d'équipement. Dans le cas où l'élève quitte l'établissement en cours de formation, l'équipement doit être restitué à l'établissement, sauf si l'élève poursuit la même formation dans un autre lycée à La Réunion. La bonne gestion des équipements et leurs éventuelles restitutions sont de la responsabilité des établissements.

Sont inéligibles, les étudiants de BTS, les certificats de spécialisation, les formations par apprentissage et les autres sections générales et technologiques.

Fait à st Pierre, le 03/06/2025

La Proviseure,
Sonia VUILLERMOT



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FICHE INFIRMERIE

Photo
récente à
coller

NOM: _____ PRÉNOM: _____

SEXES: F M

DATE ET LIEU DE NAISSANCE: _____

ADRESSE: _____ CP: _____ VILLE: _____

DERNIER ETABLISSEMENT FREQUENTE (Nom et adresse): _____

Année scolaire (lycée Bois d'olive)	classe

RESPONSABLES LÉGAUX

	Tél portable	Tél domicile	Tél travail
Père			
Mère			
Autre (à préciser)			

En cas d'absence de la personne à prévenir en priorité, autre personne à prévenir :

Nom: _____ Tél: _____

En cas d'urgence médicale ou accidentelle, un avis médical sera demandé au centre 15 (SAMU) qui décidera de la prise en charge la plus adaptée. Si besoin est, l'élève sera orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le plus proche. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Dans tous les cas, les frais occasionnés (transport ambulance, soins...) seront à la charge des parents (tuteurs). Il convient de vous déplacer pour rejoindre votre enfant mineur à l'hôpital dans ce cas.

UN ENFANT MINEUR NE PEUT SORTIR DE L'HÔPITAL QU'ACCOMPAGNE DE SA FAMILLE.

JOINDRE UNE PHOTOCOPIE DES VACCINATIONS A JOUR OU UN CERTIFICAT AU NOM ET PRÉNOM DE L'ÉLÈVE

Vous pouvez transmettre des informations confidentielles sous enveloppe fermée à l'intention du médecin scolaire ou de l'infirmière de l'établissement. Rappel utile : toute prise de traitement hors PAI doit être assortie d'une ordonnance à jour. Il convient d'en informer l'infirmière et de limiter les médicaments à la prise journalière strictement.

Ceux-ci doivent être conservés dans une trousse ou un pilulier au nom de l'élève.

RENSEIGNEMENTS SUR LA SANTÉ DE L'ÉLÈVE

Allergies : OUI NON Si oui, préciser : _____

Merci de joindre le dernier bilan de l'allergologue avec la trousse d'urgence.

Asthme : OUI NON

Nom des médicaments :

Date de la dernière crise : _____

Conduite à tenir en cas de réaction allergique (dans le cas d'un traitement particulier, fournir une ordonnance pour l'année ainsi que la trousse d'urgence nécessaire au nom de l'élève. Elle vous sera restituée mi-juin.)

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (PAI)

Doit-il prendre un traitement (médicaments) sur le temps scolaire OUI NON Si OUI, lequel ? (Joindre une ordonnance de moins de trois mois) :

Bénéficiait-il d'un PAI l'année dernière ? OUI NON

Souhaitez-vous mettre en place un PAI ? OUI NON

AMENAGEMENTS SCOLAIRES

Votre enfant est-il suivi par un orthophoniste, ergothérapeute : OUI NON

Si OUI, pour quels troubles (dyslexie, HPI, ...) ? : _____

Votre enfant a-t-il bénéficié d'un aménagement aux examens? OUI NON

Votre enfant a-t-il bénéficié d'un PPRE (joindre une photocopie) ? OUI NON

Votre enfant a-t-il bénéficié d'un PAP (joindre une photocopie)? OUI NON

Votre enfant a-t-il bénéficié d'une AESH (joindre un photocopie) ? OUI NON

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Votre enfant prend -il un traitement avant et/ou après la pratique sportive ? OUI NON

Si un traitement en cas de gêne respiratoire, il est conseillé de le garder sur soi avec l'ordonnance de prévenir le professeur et de laisser une boîte à l'infirmier en cas d'oubli. Ceci si vous estimez que votre enfant sait se gérer seul(e) sinon un PAI peut être établi à votre demande.

Nom et téléphone du médecin traitant : _____

Si votre enfant doit subir une intervention chirurgicale en cours d'année ou est atteint d'une pathologie susceptible d'avoir une incidence sur sa scolarité et sa vie au sein de l'établissement et/ou qu'il doive prendre un traitement ponctuel ou annuel sur le temps scolaire, veuillez prendre contact avec l'infirmière scolaire.

Le

Signature des parents/tuteurs

FORMULAIRE DE DEMANDE POUR

* UN PC CONVERTIBLE 360°

Public éligible : élève entrant au lycée en classe de seconde, élève de 1ère année de CAP ou de Bac Pro

ÉLÈVE

Nom :

Prénom(s) :

(dans l'ordre de l'état civil)

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Classe :

Établissement :

REPRÉSENTANT LÉGAL

Nom :

Prénom(s) :

(dans l'ordre de l'état civil) :

Mère

Père

Autre

Adresse :

Code Postal : 974..... Ville :

Tél :

GSM :

Courriel :@.....

Le représentant légal ci-dessus désigné sera celui qui accomplira toutes les formalités relatives au NUMÉRISAK, y compris lors de la délivrance de l'équipement informatique. En cas d'empêchement une procuration devra être délivrée.

Pièces à fournir : le présent formulaire dûment complété et signé

*AIDE A UNE CONNEXION INTERNET

Public éligible : élève entrant au lycée en classe de seconde, élève de 1ère année de CAP ou de Bac Pro ayant un statut de boursier de niveau 3 en classe de 3^{ème} et élèves, boursiers de niveau 6, ayant bénéficié de l'aide régionale pour l'année scolaire 2024-2025

Frère(s) et sœur(s) lycéen(s) scolarisés en 2025-2026

Nom	Prénom(s)	Date de naissance	Classe	Établissement

Pièces à fournir : Notification de bourse de niveau 3 ou de niveau 6 (année scolaire 2024-2025), justificatif de domicile de moins de 3 mois, certificat de scolarité ou attestation de télé-inscription pour l'année scolaire en cours, copie de la pièce d'identité du représentant légal ou de l'élève si majeur, copie du contrat d'abonnement souscrit ou dernière facture acquittée ainsi que le RIB du représentant légal ou de l'élève, si majeur

* cocher la case correspondante

Les conditions générales d'utilisation (CGU) du NUMÉRISAK ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE que doit signer le représentant légal est disponible sur le site : www.regionreunion.com

Date :

Signature de l'élève
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature du représentant légal
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

J'accepte de recevoir les informations liées aux dispositifs d'aide, aux actualités et aux événements de la Région Réunion

Ce formulaire doit être remis au lycée avec les pièces demandées lors de la télé-inscription.

Pour tout renseignement contacter :

- par courrier postal à l'adresse suivante : Monsieur le Directeur de l'Éducation et de la Vie Lycéenne – Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE – Avenue René Cassin Moufia – BP 67190 – 97801 Saint-Denis Cedex 9
- par voie électronique à : numerisak@cr-reunion.fr

La Région Réunion en sa qualité de Responsable de Traitement met en œuvre un premier traitement de données personnelles afin de vous permettre de bénéficier de l'aide "NUMÉRISAK", et le cas échéant de recevoir des informations et des communications relatives à cette aide. Si vous avez coché la case figurant ci-dessus, la Région Réunion met en œuvre un second traitement de données personnelles afin de vous permettre de recevoir des communications et des informations relatives aux dispositifs d'aide, aux actualités et aux événements de la Région Réunion.

La durée de conservation des données traitées par la Région Réunion est de 10 ans.

Les informations recueillies dans le cadre du présent formulaire sont destinées aux agents de la Direction de l'Éducation, de la Direction Information et Communication, et aux partenaires du dispositif.

Toute personne concernée par un traitement dispose d'un droit d'accès de rectification et de suppression des données. Toute personne concernée peut demander la portabilité de ces dernières ou s'opposer aux traitements réalisés ou d'en demander la limitation. Toute personne concernée peut également émettre des directives sur la conservation, la suppression ou la communication de ses données personnelles après son décès.

Pour exercer ces droits auprès de la Région Réunion, vous devez contacter :

- par courrier postal à l'adresse suivante : Monsieur le Délégué à la Protection des Données – Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE – Avenue René Cassin Moufia – BP 67190 – 97801 Saint-Denis Cedex 9
- par voie électronique à : dpd@cr-reunion.fr

Toute demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité.